



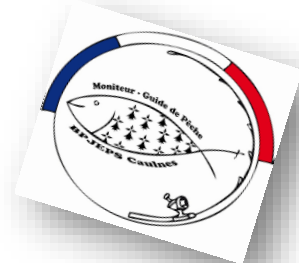
Conditions générales de vente

SARL Ethique Nature & Pêche

1 Allée du parc de Mesemena – Bât A, CS 25222, 44505 LA BAULE Cedex

R.C.S. Saint-Nazaire : 843 529 785

S.I.R.E.T. : 843 529 785 00019



Cédric CAPITAINE, diplômé moniteur guide de pêche à Caulnes

, titulaire de l'unité capitalisable complémentaire *Pêche de loisir en milieu maritime*

, carte Pro N° O4418ED0225

, gérant de la SARL Ethique Nature & Pêche

Inscription :

Pour que votre demande soit validée, vous devrez nous retourner la fiche d'inscription dûment remplie ainsi qu'un chèque d'arrhes de 30 % de la valeur du stage (à l'ordre de **Ethique Nature & Pêche**).

En cas d'inscription à un stage à l'étranger dans les trente jours avant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du stage.

Par retour il vous sera adressé une confirmation d'inscription ainsi qu'une liste conseillée d'effets à prévoir et/ou emporter.

Vous nous communiquerez également vos jours et heure d'arrivée à l'aéroport dans le cadre d'un stage d'enseignement de la pêche à l'étranger.

Le solde du paiement doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ dans le cas d'un stage à l'étranger.

Pour un stage de pêche en France le solde doit être payé avant le début de la prestation.

Formalités pour les stages à l'étranger :

Les participants de nationalité Française devront se munir des documents suivants : Carte d'identité ; Passeport en cours de validité et les éventuels visas nécessaires en fonction de la législation en cours à la date du stage.

Les participants originaires d'autres pays doivent se renseigner auprès de leurs autorités compétentes en fonction de la destination du stage d'enseignement et se munir de toutes les autorisations ou documents nécessaires.

La souscription d'assurances est fortement recommandée (annulation, rapatriement, frais de santé...)

Prix du séjour :

Les prix du stage d'enseignement pêche sont exprimés en Euros TTC (toutes charges comprises).

Ethique Nature & Pêche ne commercialise que la prestation « pêche », et ne peut en aucun cas encaisser les montants des transports (aérien, bus...), d'hébergement, ou de la pension complète dans le cadre d'un tarif « tout compris ».

Notre prestation comprend :

Stage d'enseignement de la pêche à l'étranger :

- L'assurance civile ;
- Le prêt des cannes et des moulinets pour la totalité des sept jours de stage ;
- Le prêt de leurres ;
- La fourniture éventuelle de vifs ;
- La participation permanente d'un guide de pêche français pendant la durée du stage pour l'ensemble des participants ;
- La licence de pêche ;
- Le nombre maximum de stagiaires est de 6 par stage d'enseignement ;
- La mise à disposition des bateaux motorisés (2 stagiaires par bateau) ainsi que d'un guide de pêche (Français ou Local) par bateau ;
- Le carburant nécessaire aux embarcations ;
- Le matériel de sécurité en bateau est également fourni.

Le vin aux repas (dans la limite d'une bouteille pour 2 stagiaires) ainsi que les boissons non alcoolisées seront offerts.

Tout matériel prêté ou mis à disposition (et accessoires desdits matériels) ainsi que leur utilisation et les conséquences de l'usage de ce matériel vis-à-vis des tiers ou de l'utilisateur lui-même pendant le séjour de pêche est sous l'entière responsabilité de celui à qui il est prêté et qui l'utilise au titre de l'article 1384 du code civil.

En cas de casse, perte, ou de toute dégradation du matériel mis à disposition celui-ci sera facturé.

Durant le stage, si les conditions de sécurité ne permettent pas la pêche en bateau, l'organisateur se réserve le droit d'annuler lesdites journées. Ces annulations motivées par les conditions météorologiques, et donc indépendantes de la volonté de l'organisateur, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Liée aux conditions météorologiques, l'activité alimentaire de nos partenaires de jeu peut être très variable : bien que nous mettions tout en œuvre pour que la journée soit productive, les prises de poissons ne sont pas garanties.

Partisan d'une pêche éthique et d'un prélèvement raisonné pour préserver la ressource, la pêche se pratiquera en no-kill. Il pourra toutefois être prélevé quelques poissons pour une consommation immédiate par les stagiaires s'ils le souhaitent.

Stage d'enseignement de la pêche en France :

- La location du bateau, le carburant, le prêt du matériel de pêche et de sécurité sont compris dans la prestation ;
- Le prêt de leurres ;
- Pour des raisons de sécurité alimentaire, les paniers repas ne sont pas compris dans la prestation ;
- L'assurance civile.

Tout matériel prêté ou mis à disposition (et accessoires desdits matériels) ainsi que leur utilisation et les conséquences de l'usage de ce matériel vis-à-vis des tiers ou de l'utilisateur lui-même pendant le séjour de pêche est sous l'entière responsabilité de celui à qui il est prêté et qui l'utilise au titre de l'article 1384 du code civil.

En cas de casse, perte, ou de toute autre dégradation du matériel mis à disposition celui-ci sera facturé.

Durant le stage, si les conditions de sécurité ne permettent plus la pêche en bateau, l'organisateur se réserve le droit d'écourter ses prestations. Ces annulations motivées par les conditions météorologiques, indépendantes de la volonté de l'organisateur, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Liée aux conditions météorologiques, l'activité alimentaire de nos partenaires de jeu peut être très variable : bien que nous mettions tout en œuvre pour que la journée soit productive, les prises de poissons ne sont pas garanties.

Partisan d'une pêche éthique et d'un prélèvement raisonné pour préserver la ressource, la pêche se pratiquera en no-kill. Il pourra toutefois être prélevé un bar ou deux poissons de leurs choix au maximum.

Modification ou annulation de séjours :

Annulation de la part de l'organisateur :

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, ou si le nombre de participants est trop faible, de modifier ou d'annuler des stages.

De convention expresse et par dérogation, l'organisateur

- S'engage à informer les participants au moins 21 jours avant le départ dans le cadre de stages à l'étranger. Dans ce cas, il proposera l'inscription dans un autre stage pour un montant équivalent, ou par exception le remboursement des sommes versées ;
- S'engage à informer les participants 48H avant dans le cadre d'un stage de pêche en France. Dans ce cas il proposera au choix : l'émission d'un avoir équivalent à l'acompte versé pour une inscription dans un autre stage ou le seul remboursement de l'acompte.

Annulation de la part du participant :

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

De convention expresse et par dérogation :

- Stage à l'étranger :

Barème de retenues applicables en cas d'annulation du participant

Nombre de jours avant le départ	➤ 60 jours	Entre 21 et 60 jours	Moins de 21 jours
Pénalité appliquée	300€	800€	Prix intégral du stage

Enfin, toutes prestations ou animations écourtées à l'initiative du stagiaire sont dues en totalité et ce quel qu'en soient le(s) motif(s). Aucune indemnisation ne pourra être demandée.

- Stage en France :

Toute annulation du stagiaire dans les huit jours précédents la prestation entraîne la retenue des arrhes versés.

Toutes prestations ou animations écourtées à l'initiative du stagiaire sont dues en totalité et ce quel qu'en soient le(s) motif(s). Aucune indemnisation ne pourra être demandée.

Réclamations :

Les réclamations éventuelles concernant les stages doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à **Ethique Nature & Pêche** dans un délai maximum de quinze jours après la fin du stage.

Toutefois, la société **Ethique Nature & Pêche** ne saurait être tenue pour responsable de la perte ou de vol d'affaires personnelles (bagages, objets de valeurs ou d'espèces).

Responsabilité civile :

La société **Ethique Nature & Pêche** a souscrit une assurance professionnelle auprès de la société ALLIANZ, contrat ACTIF PRO N° 59816974, comportant toutes les garanties nécessaires et obligatoires aux activités tourisme pêche.

Sécurité :

- L'utilisation d'une embarcation pendant le séjour de pêche impose systématiquement le port d'un gilet de sauvetage.
Ces gilets sont fournis par l'organisation.
En cas de refus de port de cet équipement obligatoire, le guide sera autorisé à refuser l'embarquement dudit stagiaire sur l'embarcation. Le guide est également autorisé à débarquer le stagiaire qui ne saurait pas et/ou ne porterait pas son gilet de sauvetage sur une embarcation.
- La consommation d'alcool par les participants du stage de pêche, en particulier pendant la journée de pêche, est sous l'entière responsabilité de chacun et la responsabilité du ou des guides ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas d'accident consécutif et/ou résultant de la consommation d'alcool pendant le stage de pêche.
- Le guide est autorisé à débarquer et/ou refuser l'embarquement de tout stagiaire présentant un comportement « atypique » : état d'ébriété, emprise de stupéfiants, violences verbales et/ou physiques...
- **Le refus d'embarquement, ou le débarquement à l'initiative du guide ne pourra donner lieu à aucune indemnisation au profit du client récalcitrant au respect des règles de sécurité précédentes.**
- Le stagiaire certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme spécialisé et s'engage à communiquer une copie de l'attestation correspondante à la société **Ethique Nature & Pêche** avant tout stage.
- Le stagiaire s'engage également avant tout stage à fournir un certificat médical (de moins d'un an par rapport aux dates du stage) de non contre-indications médicales à la pratique de l'exercice des activités de pêche de loisirs.
- Le stagiaire s'engage également à communiquer avant tout stage d'enseignement de la pêche tout problème de santé connu (allergies, problème cardiaque...)
- Le stagiaire autorise Mr CAPITAINE Cédric, guide de pêche professionnel, à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires en cas d'accident ou problème afin d'assurer la sécurité et la santé du participant : pompiers, premiers secours, transfert à l'hôpital, décisions en cas d'hospitalisation....

Droit à l'image :

Au cours d'un stage de pêche, les stagiaires sont susceptibles d'être photographiés ou filmés.

Ces photos et vidéos pourront être utilisées à des fins de communications liées à l'activité professionnelle de la société **Ethique Nature & Pêche** : site internet, flyer, Facebook, Instagram...

Ce droit à l'image est concédé gratuitement et sans limitation de durée par le stagiaire participant, qui reconnaît que la cession de ce droit et les utilisations qui en seront faites ne peuvent porter atteinte à sa vie privée.

Tout stagiaire peut réfuter cette acceptation gracieuse de droit à l'image, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la société **Ethique Nature & Pêche** dans un délai maximum de huit jours avant la date prévue du stage.

Transports :

Ethique Nature & Pêche ne saurait être responsable des problèmes, de quelque nature que ce soit, liés aux transports aériens ou terrestres (grèves, annulations, changement de dates, accidents...)

Ethique Nature & Pêche ne sera tenue à aucun remboursement de stage lié à une défaillance des compagnies aériennes, terrestres ou des moyens de transports personnels du stagiaire pour quelque motif que ce soit.

Infos pratiques :

En fonction de la localisation de votre stage les saisons peuvent être inversées par rapport à l'hémisphère nord de notre hexagone. **Ethique Nature & Pêche** est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou interrogations.

En été comme en hiver prévoyez des vêtements adaptés aux conditions climatiques que vous rencontrerez. Même par beau temps il fait toujours plus froid en mer par exemple...

Pensez à la crème solaire, casquette, bonnet, lunettes de soleil, vêtements imperméables, ciré, vestes chaudes, lotions anti-moustiques...

Acceptation :

La participation à l'un des stages de la société **Ethique Nature & Pêche** implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

Fait à :

Le

Nom, prénom, et signature du stagiaire précédée de la mention « Lu et approuvé »